

# TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

Coût du travail et fiscalité

# COÛT DU TRAVAIL ET FISCALITÉ

**Le niveau du coût du travail, de la fiscalité sur les entreprises mais aussi la productivité de la main d'œuvre ont un impact fort sur la compétitivité d'une économie et sur son attractivité.**

**Le niveau du coût du travail en France est dans la moyenne haute de notre échantillon. Cependant, la productivité par tête du travail reste très importante, proche de la moyenne des pays de l'OCDE.**

**La France se caractérise par une proportion notable de charges sociales parmi les taxes obligatoires, lesquelles contribuent au financement d'un vaste éventail de prestations sociales (Cf. Livret Qualité de vie). Les taux d'imposition sur les sociétés ont cependant sensiblement baissé, pour atteindre un niveau inférieur à celui des Pays-Bas et de l'Allemagne.**

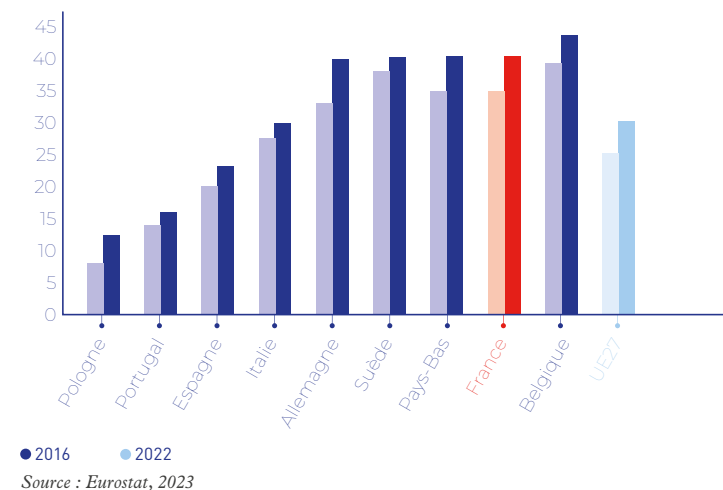
## **1. Coût du travail**

Le coût de la main d'œuvre est l'un des déterminants de l'attractivité d'une économie pour les investissements internationaux. Il doit s'apprécier en regard de la productivité du travail, qui reflète la production d'une économie en fonction des ressources en main d'œuvre utilisées. Au-delà de leurs niveaux, l'étude de l'évolution des indicateurs du coût du travail dans le temps est primordiale dans un contexte de concurrence internationale.

En 2022, en France, le coût du travail demeure parmi les plus élevés de notre échantillon. Le coût horaire de la main-d'œuvre s'élève à 40,8 €, tandis qu'en Allemagne, il est de 39,50 €, en Belgique, il atteint 43,50 €. En ce qui concerne le secteur industriel, la France se positionne au milieu de l'échantillon, avec un coût horaire de la main-d'œuvre de 43,50 €. Ce chiffre est inférieur à celui de l'Allemagne (44,30 €), mais il dépasse la moyenne de l'Union européenne, établie à 30,70 €. Par conséquent, en ce qui concerne le coût de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, la France occupe la huitième place de notre échantillon, tandis qu'elle se classe cinquième dans le secteur industriel.

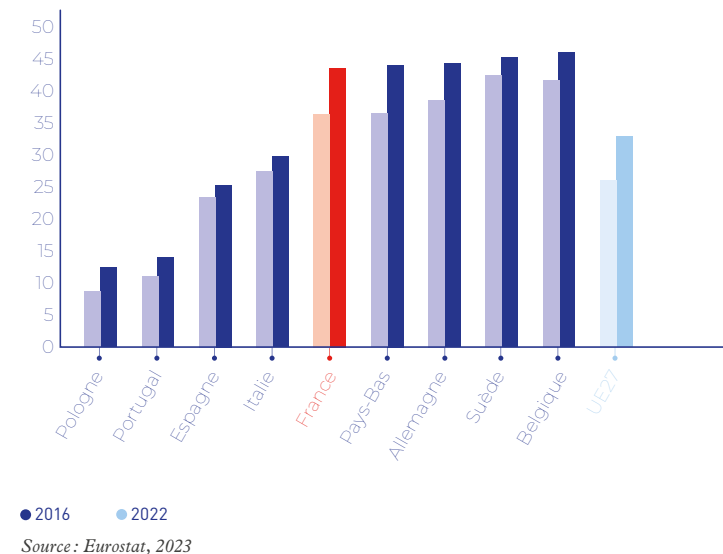
**FIG. 1**

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'OEUVRE SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE  
(HORS ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ET SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE)  
EN €



**FIG. 2**

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'OEUVRE  
INDUSTRIE (HORS CONSTRUCTION)  
EN €

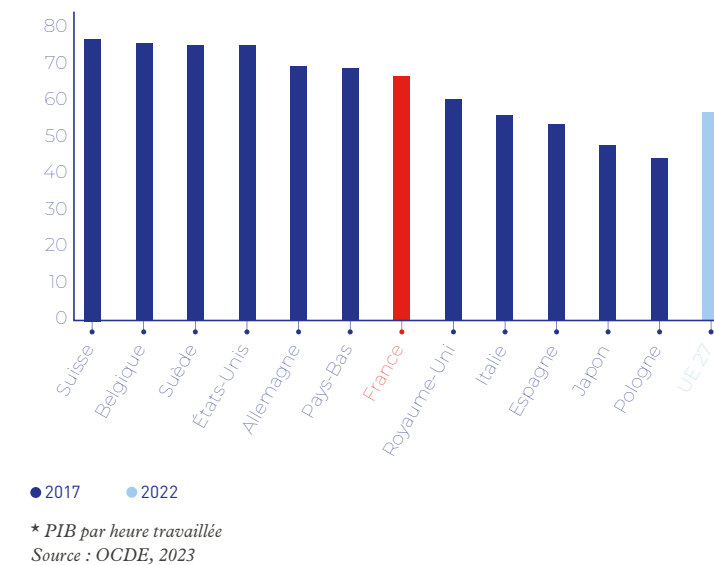


Néanmoins, l'appréciation du coût du travail doit être faite en relation avec la productivité du travail, qui est très élevée en France. En effet, la productivité horaire atteint, en 2022, 65,60 € en parité pouvoir d'achat (PPA)<sup>1</sup>, contre 68,60 € en Allemagne, un niveau de productivité bien supérieur à la valeur moyenne de l'Union européenne qui se situe à 55,60 €. La France se positionne ainsi au 7<sup>e</sup> rang de notre échantillon élargi aux Etats-Unis et au Japon, devant le Royaume-Uni.

En termes de productivité par tête du travail, la France se situe au 8<sup>e</sup> rang de notre échantillon, avec une valeur supérieure à celle de la moyenne de l'Union européenne.

**FIG. 3**

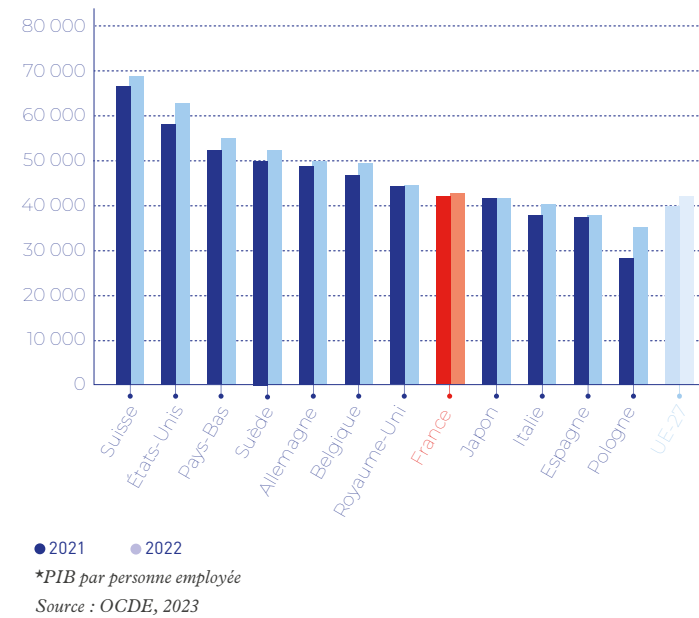
PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL\* (2022)  
EN US\$ À PPA 2015



<sup>1</sup> La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui a pour objet d'égaliser les pouvoirs d'achat des différentes monnaies en éliminant les différences de niveaux des prix entre pays. (OCDE.org)

**FIG. 4**

PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE DU TRAVAIL\*  
EN \$ PPA



Durant les vingt dernières années, la productivité horaire du travail en France a eu tendance à stagner. De fait, la croissance de la productivité du travail tend à ralentir dans les économies développées.

Pour l'année 2022, la France a vu sa productivité horaire du travail diminuer de 1,6 % par rapport à 2021, les États-Unis de 1,1 %, l'Italie de 0,3 % et plus généralement les pays de l'OCDE de 0,5 %.

La productivité par tête du travail, elle, reste cependant dynamique en France. Alors qu'elle avait pâti de la crise du COVID et des mesures de chômage partiel, elle atteint de nouveau son niveau d'avant crise avec une croissance de 2,2 % en 2022. Ce taux de croissance est proche de la moyenne des pays de l'OCDE (2,4 %) et supérieur à celui de l'Allemagne par exemple (1,1 %).

## MÉTHODOLOGIE :

### COÛTS SALARIAUX UNITAIRES ET INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité coût compare les coûts salariaux unitaires (CSU) entre différents pays. Les coûts salariaux unitaires (CSU) correspondent au coût du travail pondéré par la productivité. La notion de coût salarial unitaire permet de mesurer le coût salarial par unité de valeur ajoutée produite. L'évolution des CSU dépendra à la fois de la variation de la rémunération de la main d'œuvre - une augmentation de celle-ci entraînera une augmentation des CSU - et de la variation de la productivité - une augmentation de la productivité entraînera une réduction des CSU. Si l'augmentation de la productivité est plus rapide que celle de la rémunération, alors les CSU diminueront.

La compétitivité-coût est définie comme le rapport entre les CSU des économies concurrentes et ceux de la France. Les coûts sont mesurés sur l'ensemble de l'économie, couvrant à la fois les secteurs les plus exportateurs et ceux moins ouverts aux échanges internationaux. Pour la France, il inclut le CICE.

La compétitivité-prix à l'exportation est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services étrangers et celui des exports de biens et services français.

Dans ces deux cas, les données des pays concurrents sont agrégées en utilisant une pondération qui repose sur (i) l'importance du marché pour la France (poids dans les exportations françaises) et (ii) la part détenue par le concurrent sur ce marché.

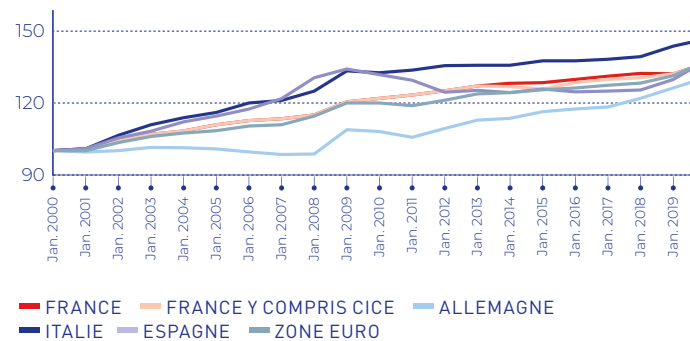
La compétitivité-prix française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune, ce qui inclut donc l'effet du taux de change. Outre le change, la différence entre l'évolution des compétitivités coûts et des compétitivités-prix réside dans l'évolution des marges des entreprises. Profitant d'une baisse des coûts, les entreprises peuvent en effet reconstituer leurs marges avant de la traduire en baisse des prix.

Deux ensembles de pays concurrents sont utilisés, d'une part nos principaux concurrents de l'OCDE, et d'autre part de façon plus ciblée, nos principaux concurrents au sein de la zone euro.

Les coûts salariaux unitaires (le coût du travail pondéré par la productivité) ont augmenté moins rapidement en France (+0,8 % par an en moyenne) qu'au sein de l'Union européenne (+1,2 %) et qu'en Allemagne où la croissance a été particulièrement forte soit +2,2 % par an en moyenne entre 2011 et fin 2019<sup>2</sup>.

FIG. 5

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES CSU. ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE  
INDICE DE BASE 100=2000T1



Source : Eurostat

Calculs : DG Trésor, 2023

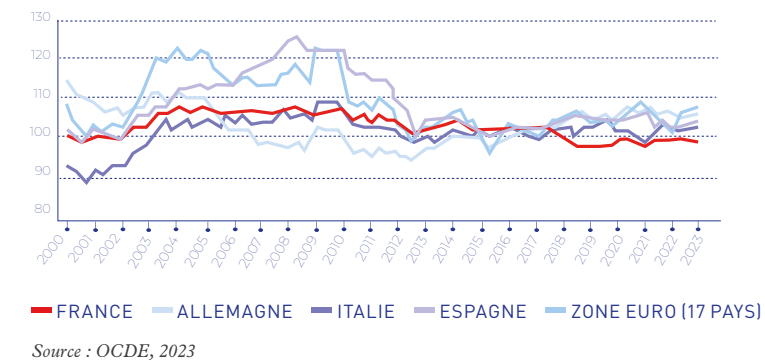
Sur la période 2015-2022, la France a gagné en compétitivité, elle a produit à des coûts salariaux et vendu à des prix inférieurs à ceux de ses partenaires commerciaux. Pour rappel, une évolution négative de l'indice indique une amélioration de la compétitivité. On note ainsi une évolution négative de l'indice, de -3,2 % pour la compétitivité-coût et de -3,4 % pour la compétitivité-prix.

Pour comparaison, sur la même période pour la moyenne des pays de la zone euro, la compétitivité-coût s'est dégradée (+2,26 %) et tout comme la compétitivité-prix (+0,98 %). Parmi les pays de l'Union européenne étudiés, la France occupe la première place en termes de compétitivité-prix, et elle se situe en deuxième position derrière la Suède en ce qui concerne la compétitivité-coût.

<sup>2</sup> Les évolutions en 2020, 2021 et 2022 ne sont pas significatives car elles sont perturbées par les dispositifs d'urgence (notamment l'activité partielle), elles ne sont donc pas présentées ici.

FIG. 6

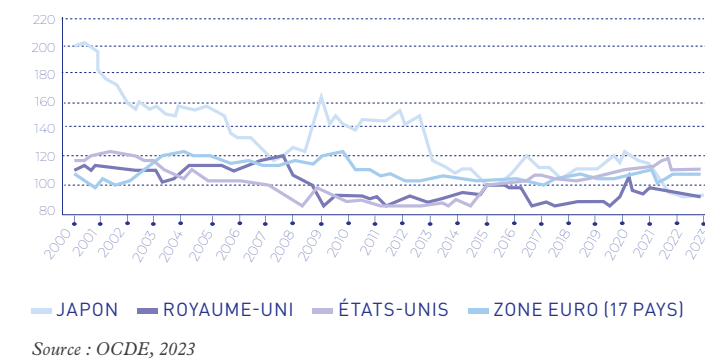
ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-COÛT  
INDICE DE BASE 100=2015



Source : OCDE, 2023

FIG. 7

ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-COÛT  
INDICE DE BASE 100=2015



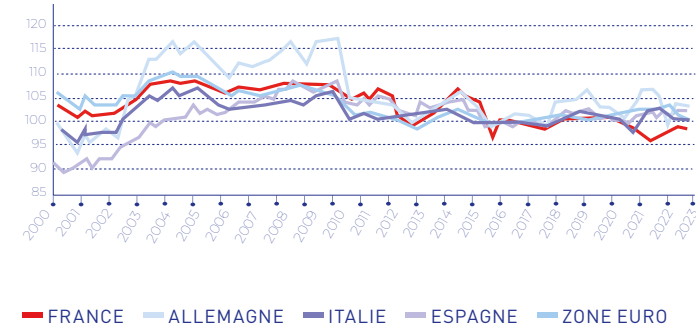
Source : OCDE, 2023

Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût



**FIG. 8**

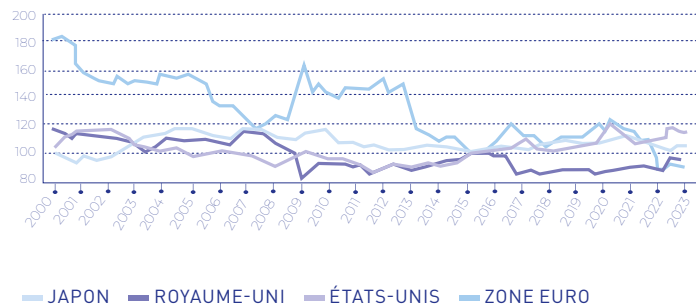
ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-PRIX  
INDICE DE BASE 100=2015



Source : OCDE, 2023

**FIG. 9**

ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-PRIX  
INDICE DE BASE 100=2015



Source : OCDE, 2023

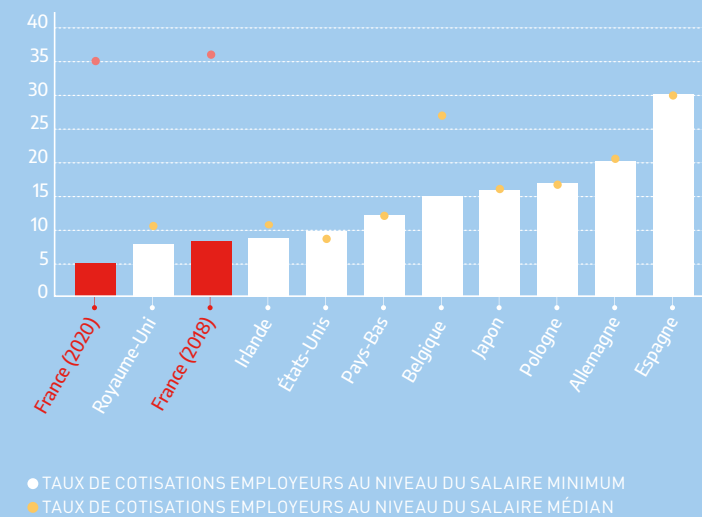
Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût

<sup>2</sup> Une évolution positive indique une dégradation de la compétitivité-coût et une évolution négative, une amélioration.

Au niveau du salaire minimum, le taux de cotisations employeurs en France figure parmi les plus faibles en comparaison internationale. Les réductions de cotisations employeurs ont été renforcées en France ces dernières années, en particulier pour les bas salaires. En 2015, le Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), puis en 2019 la transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations employeur, remplacés au 1er octobre 2019 par un renforcement des allègements généraux, ont permis d'accentuer les réductions du coût du travail, en particulier au niveau du salaire minimum. Ces mesures donnent une place atypique à la France dans les comparaisons internationales du coût du travail : pour les salaires médians, la France présente un taux de cotisations employeurs parmi les plus élevés, mais ce n'est pas le cas pour les bas salaires, qui bénéficient de ces mesures d'allègement.

**FIG. 10**

TAUX DE COTISATIONS POUR LES EMPLOYEURS AU NIVEAU DU SALAIRE MINIMUM ET DU SALAIRE MÉDIAN EN % DU SALAIRE BRUT



Source : OCDE, pour le groupe d'expert sur le SMIG

Note : la situation pour la France en 2020 est post-renforcement des allègements généraux (1<sup>er</sup> octobre 2019)

Note : les données n'ont pas été actualisées depuis 2020

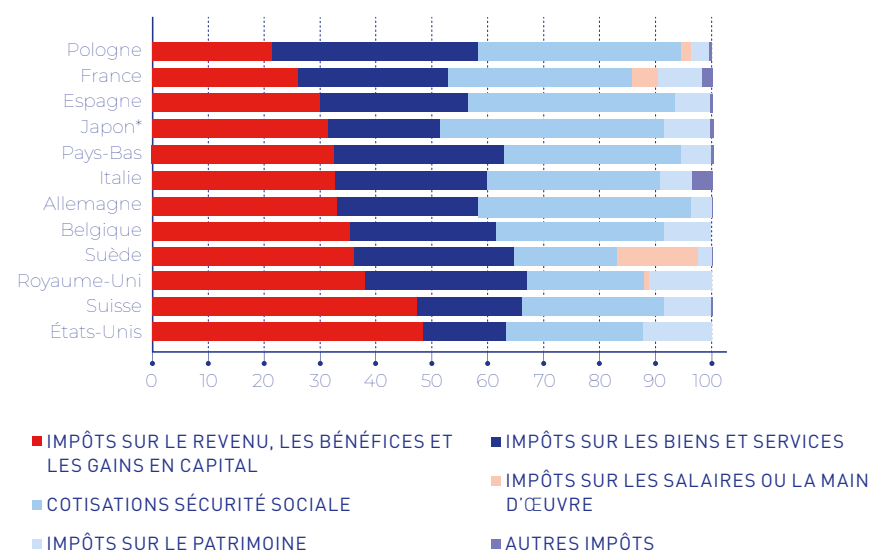
## 2. Fiscalité

La structure des prélèvements obligatoires en France est dominée par les cotisations de Sécurité sociale qui représentent 32,8 % des recettes fiscales. Bien que ce ratio soit élevé, il reste proche de celui de l'Italie (31,2 %), inférieur à celui de la Pologne (35,4 %) ou de l'Espagne (35,6 %) et voisin de la moyenne de notre échantillon (30,5 %). Par ailleurs, ces chiffres traduisent l'importance accordée aux services publics en France, largement financés par les cotisations sociales (cf. Livret Qualité de vie).

Pour ce qui est du poids de l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital (pour les personnes physiques et les sociétés) dans la structure des recettes fiscales, la France présente la deuxième part la plus faible de l'échantillon étudié après la Pologne. Cela représente 26,6 % des prélèvements pour la France et 21,7 % pour la Pologne en 2021.

FIG. 11

STRUCTURE DES RECETTES FISCALES (2021)  
EN % DE RECETTES

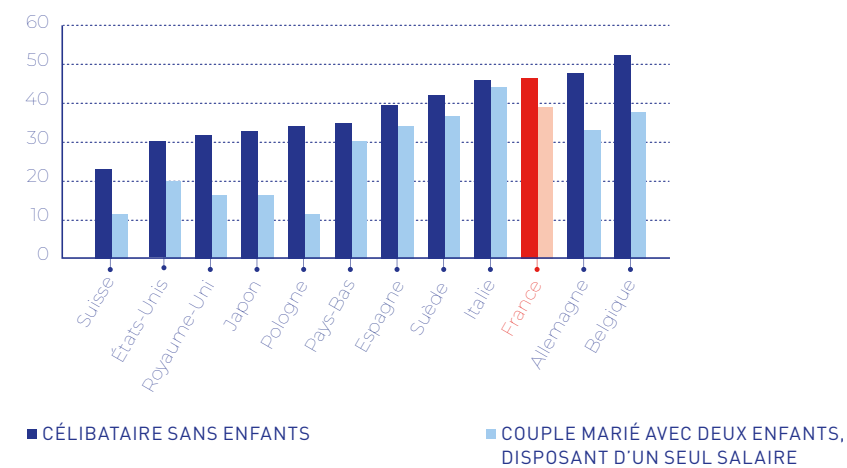


\* Données 2020  
Source : OCDE, 2023

Concernant la fiscalité sur le travail, une personne célibataire sans enfant gagnant 100 % du salaire moyen en 2022 supporte une pression fiscale inférieure en France (47 %) qu'en l'Allemagne (48 %) ou qu'en Belgique (53 %). Pour ce qui est d'un couple marié avec deux enfants avec un salaire égal à 100 % du salaire moyen, la France (39 %) exerce une pression fiscale légèrement supérieure à celle de la Belgique (38 %) ou encore de la Suède (37 %) mais inférieure à celle de l'Italie (44 %).

FIG. 12

TAUX MOYEN DU COÛN FISCAL\* AU NIVEAU DU SALAIRE MOYEN (2021)  
EN % DU COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE



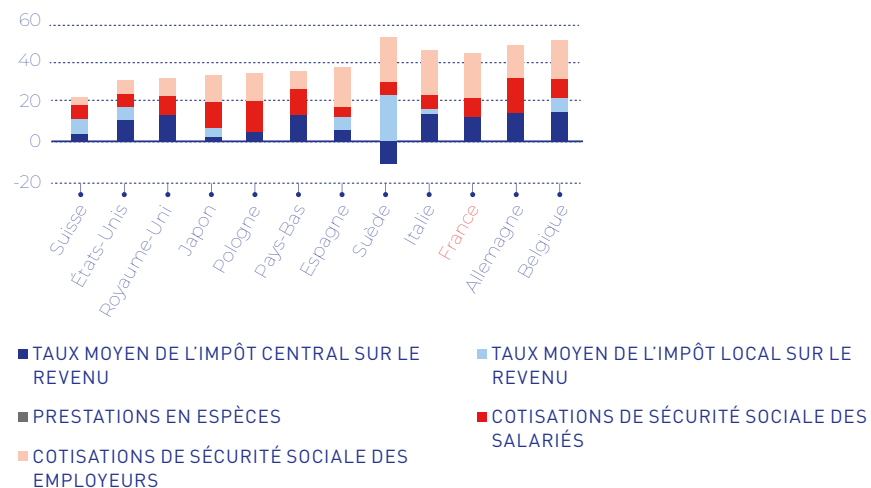
Source : OCDE, 2023

\* Le coïn fiscal sur le travail correspond à la différence entre ce que les employeurs paient sous forme de salaires et de charges sociales et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de Sécurité sociale. Il correspond ici aux prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, cotisations sociales, salariales et patronales, prestations sociales) exprimés en pourcentage du coût du travail.

Les cotisations de Sécurité sociales représentent le plus gros poste d'imposition sur les salaires en France. **Celles-ci sont largement supportées par les employeurs avant versement du salaire (26,74 %)**. Ce n'est pas le cas de l'Allemagne, où les salariés doivent supporter davantage la pression fiscale (16,94 % en Allemagne contre 8,38 % en France). En somme, **la pression fiscale reste plus forte en Allemagne qu'en France**.

**FIG. 13**

COIN FISCAL MOYEN (SOMME DES COMPOSANTS) POUR UN CÉLIBATAIRE TOUCHANT LE SALAIRE MÉDIAN (2022)  
% COÛTS DE MAIN-D'OEUVRE



Source : OCDE, 2023

**Le taux maximum d'imposition sur les sociétés en France a très largement décliné ces dernières années passant de 33,3 % en 2018 à 25 % en 2022.** Cette diminution place la France légèrement au-dessus de la moyenne de l'échantillon (23,7 %) et en-dessous des taux en vigueur en Allemagne (29,9 %) ou aux Pays-Bas (25,8 %). Il est également similaire au taux d'imposition sur les sociétés en vigueur au Royaume-Uni qui a augmenté de 19 % à 25 % en 2023 pour les grosses sociétés.

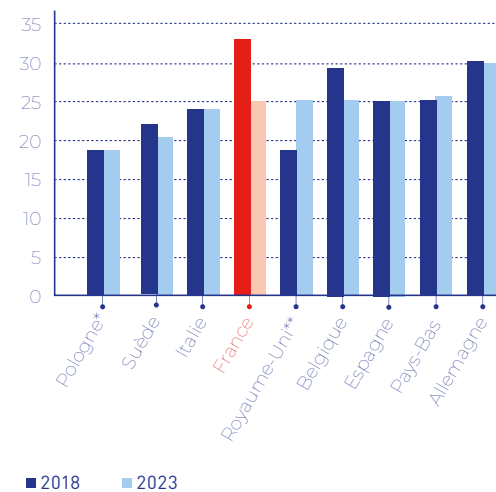
En France, le taux de 25 % ne s'applique pas aux petites et moyennes entreprises (PME)<sup>4</sup> qui remplissent certaines conditions. Celles-ci bénéficient d'un taux préférentiel de 15 % jusqu'à la valeur charnière de 42 500 € de bénéfices au-delà de laquelle le taux est uniformisé à 25 %.

<sup>4</sup>Concerne les PME dont le CAHT est inférieur à 10 millions d'euros, et dont le capital est entièrement reversé et détenu à au moins 75 % par des personnes physiques (ou par une société appliquant ce critère) (service-public.fr)

Les taux maximums légaux de l'impôt sur les sociétés en France ont chuté ces dernières années pour atteindre un niveau moyen parmi notre échantillon. Avec un taux maximum d'impôt sur les sociétés de 25,8 % en 2022, surtaxes exceptionnelles incluses, la France est devant l'Allemagne (29,8 %) et l'Italie (27,8 %). Le gouvernement a réduit les taux d'imposition des sociétés depuis quelques années. Le taux de référence est dorénavant de 25 % et le taux réduit pour les PME, sous conditions, de 15 % du résultat fiscal. Par ailleurs, sous l'égide de l'OCDE, 136 pays se sont accordés sur la mise en place d'un impôt mondial de 15 % sur les entreprises multinationales à compter de 2023.

**FIG. 14**

TAUX MAXIMUM LÉGAL DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
SURTAXES EXCEPTIONNELLES INCLUSES EN %



\*Pour la Pologne, les données comparées sont celles de 2018 et 2022

\*\*Pour le Royaume-Uni, les données proviennent du Gouvernement du Royaume Uni (gov.uk)

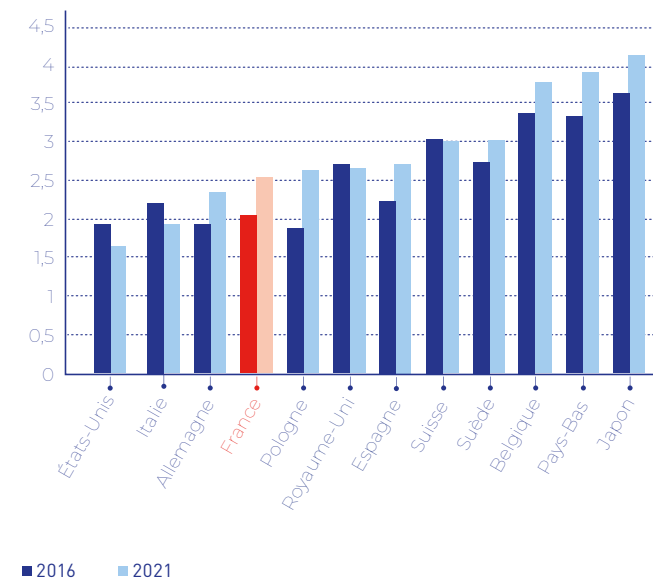
Source : European Commission, DG Taxation and Customs Union, Taxes in Europe database; IBFD.



L'impôt sur les sociétés contribue à hauteur de 2,5 % du PIB en France, il est donc inférieur à la moyenne de l'échantillon étudié (2,9 %) et à la moyenne des pays de l'OCDE en 2019 (3 %) (OCDE, 2023).

**FIG. 15**

RECETTES DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
EN % DU PIB



Source : OCDE, 2023

## HARMONISATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES.

En 2021, l'OCDE annonçait avoir conclu un accord fiscal avec 136 pays dont l'objectif était le suivant : harmoniser le taux d'imposition minimum sur les entreprises multinationales à 15 %.

Les pays de l'Union européenne ont adopté ce taux minimum d'imposition, en décembre 2022 et ce dernier devrait rentrer en vigueur en 2024. Bien que d'autres pays aient commencé à étudier le texte, l'Union européenne est la première à avoir approuvé le cadre législatif de cette réforme.

Cette évolution concerne les multinationales dont le chiffre d'affaires excède les 750 millions d'euros, ce qui représente 8000 entreprises dans le monde.

Source : OCDE.org et europa.eu

## SUPPRESSION DE LA CVAE

L'Assemblée nationale française a annoncé dans son projet de loi de finances pour 2023, la suppression à horizon 2027 de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette décision prend place dans la politique actuelle de renforcement de la compétitivité des entreprises françaises.

C'est ainsi que les taux d'imposition de la CVAE diminueront à partir de 2024 pour être supprimés en 2027. La mesure fera baisser les impôts de production de toutes les entreprises françaises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 500 000 € hors taxe, quels que soient leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

530 000 entreprises bénéficieront du changement de législation. La part du gain pour les TPE et PME se chiffrera à 20 % du montant total. Par ailleurs, l'industrie sera le domaine qui profitera le plus de cette mesure.

La baisse de la CVAE s'ajoute aux efforts déjà consentis par l'État pour diminuer la taxation des entreprises et augmenter l'attractivité du territoire : le taux maximum d'imposition sur les sociétés en France a été abaissé à 25 % en 2023. La France a donc un taux d'imposition en-dessous des taux en vigueur en Allemagne (29,9 %) ou aux Pays-Bas (25,8 %) et similaire à celui du Royaume-Uni. De plus, depuis 2021, une diminution des impôts de production est appliquée. Cela concerne la CVAE mais aussi la réduction de moitié des cotisations foncières des entreprises et l'abaissement de 3 à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale. Cette première vague de baisse des impôts de production représente au total 10 milliards€ d'impôts de production/an pour les entreprises.

Source : gouvernement.fr et economie.gouv.fr



## Éléments méthodologiques

L'attractivité économique peut être définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles - capitaux, travailleurs qualifiés – sur un territoire. Cette capacité renvoie à une large gamme de déterminants macroéconomiques.

Ce livret prend place dans un ensemble de thématiques qui abordent différents déterminants d'attractivité sous la forme de comparaison des principales économies européennes concurrentes de la France : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse ; ainsi que les États-Unis, le Japon.

